

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 17 janvier 2022

N° CP-2022-1-13-1

N° applicatif 2988

13^{ème} Commission

Commission Région de Colmar

Service instructeur

Délégation territoriale région de Colmar

Service consulté

PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DE COLMAR

Résumé : Il vous est proposé d'approuver les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) pour la Communauté d'Agglomération de Colmar, ainsi que pour les Communautés de Communes de la Vallée de Munster, de la Région de Guebwiller, du Centre Haut-Rhin, du Pays Rhin-Brisach et du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux, dont les projets sont joints en annexe, et d'en autoriser la signature par le Président.

Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission territoriale de la Région de Colmar.

Tout en ayant chacune leurs particularités, ces six intercommunalités partagent des enjeux communs, articulés autour de la mobilité, du développement économique durable et de l'accessibilité des services aux habitants. La transition énergétique et écologique est un axe transversal irriguant tous les autres axes.

Il est proposé de valoriser dans ces documents, les engagements pris au titre de la Politique de Développement Territorial du Haut-Rhin.

Les futurs projets feront l'objet d'une analyse à l'aune des nouvelles modalités de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace.

I. Contexte général, objectifs et périmètres des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) (circulaire N° 6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020) initiés par l'Etat remplaceront progressivement les démarches contractuelles existantes (contrat Etat-métropole, contrats de redynamisation des sites de défense, contrats de stations touristiques, opération de revitalisation des territoires...) et intégreront les démarches petites villes de demain, action cœur de ville, territoires d'industrie, France services, France Très Haut Débit, etc.

A terme, ne devraient subsister que les Contrats de Plan Etat-Région et les CRTE.

Pour l'Alsace, la convergence du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'Etat et du Pacte territorial initié par le Conseil régional, conduit à ne proposer aux territoires qu'un unique contrat de partenariat dans ce cadre : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette démarche associe la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera signataire des PTRTE et investie dans la gouvernance.

Ces contrats devront suivre les objectifs que s'est fixé l'Etat :

- Associer les territoires au plan de relance, prioriser des projets pour la relance à court terme et la reconquête à long terme,
- Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire (2020-2026), (avec notamment une ingénierie pour accompagner les projets de territoire), avec un document contractuel vivant et évolutif,
- Avoir une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en constituant un nouveau cadre de dialogue avec une convergence des priorités de l'Etat et les projets de territoire.

Les PTRTE ont vocation à mobiliser les concours financiers de l'Etat du plan de relance, de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et des autres dotations des ministères et pourront être abondés des crédits européens sur le volet territorial. Ils pourront permettre de formaliser, aux côtés des financements précités, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics et privés.

Les périmètres des PTRTE varient de l'échelle des Communautés de Communes et agglomérations à celle de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux selon l'engagement des partenaires.

II. Engagements, gouvernance des PTRTE et positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

1) Engagements communs, de l'Etat, la Région et du territoire

Le PTRTE n'est pas un document figé. Les signataires s'engagent sur la période 2021-2026 à poursuivre la convergence des contrats et la simplification des gouvernances et à animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'État,
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes,
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La Région s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé,
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région,
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets,
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le territoire concerné par le PTRTE s'engage à :

- Elaborer un projet de territoire partagé, associant les forces vives du territoire,
- Identifier un pilotage technique,
- Mettre en place la gouvernance nécessaire,
- Mettre en place les outils de suivi et d'actualisation de sa stratégie de territoire et des projets.

2) Positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est associée à cette démarche :

- Elle sera signataire des PTRTE,
- Elle sera représentée dans les instances de gouvernance à l'échelle départementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et à l'échelle de chaque Pacte/Contrat dans le comité de suivi (Vice-Président de Territoire ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat),
- Elle valorisera les engagements pris au titre des contrats départementaux 67 et de la politique territoriale 68.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales,
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction,

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'accompagnement des territoires pour soutenir les projets structurants qui répondront à des priorités partagées, pour une mise en œuvre au printemps 2022.

3) Modalités de soutien des projets

Le choix des projets retenus passe par plusieurs étapes :

- Identification du vivier de projets par le territoire,
- Définition du caractère prioritaire des projets par les parties prenantes du PRTRE,
- Les parties s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés.

Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Le contenu du PTRTE est nécessairement évolutif et fera l'objet d'une actualisation annuelle. Les modifications seront validées par la gouvernance et intégrées au fil de l'eau dans le PTRTE sans procédure d'avenant.

4) La gouvernance du PTRTE

La gouvernance de chaque PTRTE est assurée par un Comité de Pacte intégrateur, lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Sa composition est la suivante :

Etat : Préfet du département concerné ou son représentant ;

Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant ;

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent ;

EPCI : Président/DGS/DGA ;

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

III. Le territoire de la région de Colmar

Le territoire de la région de Colmar couvre les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique des établissements publics de coopération intercommunale suivants:

- Colmar Agglomération,
- Communauté de communes de la Vallée de Munster,
- Communauté de communes de la Région de Guebwiller,

- Communauté de communes du Centre Haut-Rhin,
- Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach,
- Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux.

Au titre de ces six PTRTE du territoire de la région de Colmar, joints au présent rapport, 14 projets sont soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité de proximité, pour un montant total de plus de 3 450 000 € de subventions d'investissement au titre de la Politique de Développement Territorial, qui ont déjà fait l'objet d'un engagement de la CeA.

1) PTRTE de Colmar Agglomération (CA)

Colmar Agglomération réunit près de 116 000 habitants et 20 communes, dont Colmar, troisième ville la plus peuplée de la Collectivité européenne d'Alsace. Son territoire constitue un carrefour stratégique entre les villes de Strasbourg, Mulhouse, Freiburg, Bâle, et de plusieurs vallées vosgiennes.

Fort de ses richesses historiques et culturelles, de son rayonnement économique, touristique, administratif et universitaire, l'agglomération colmarienne s'impose, au-delà des frontières de l'Alsace, comme un pôle majeur du Rhin Supérieur.

Colmar Agglomération et les communes qui en sont membres sont engagées dans un certain nombre de dispositifs contractuels qui permettent de développer l'attractivité du territoire, et que le PTRTE se donne pour objectif de faire converger progressivement : Contrat de ville 2015-2022, convention NPNRU, dispositif « Action Cœur de ville », Pacte Offensive Croissance Emploi, dispositif « Territoires d'Industries », contrat de déclinaison du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

Le PTRTE de Colmar Agglomération s'appuie également sur des démarches communales et intercommunales, telles que le Plan Climat Air Energie et Territoire (réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques), ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Colmar Rhin Vosges.

A travers le PTRTE, Colmar Agglomération et ses communes-membres s'engagent à articuler de manière encore plus approfondie, l'approche transversale nécessaire à la mise en œuvre de leurs projets. A cet égard, la stratégie du territoire intègre les quatre grands enjeux que sont les transitions écologique, démographique, économique et numérique, et les décline en 5 axes opérationnels :

- Tendre vers une exemplarité environnementale territoriale,
- Aménager un territoire accueillant où il fait bon vivre,
- Garantir une dynamique économique et une attractivité renforcées,
- Faciliter l'usage et le développement des mobilités actives et du transport en commun,
- Accompagner le développement universitaire et la recherche.

2) PTRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM)

Le PTRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster porte sur un territoire constitué de 16 communes et représentant une population d'environ 16 000 habitants.

Il tend à faire converger les contractualisations en cours, à savoir le Contrat de ruralité de la vallée de Munster, le Pacte Offensive Croissance Emploi, le Contrat Enfance-Jeunesse 2018-2021, le Programme d'intérêt général « Habiter mieux 68 » et le dispositif « Petite ville de demain » (à l'échelle de la ville de Munster). Il s'inspire par ailleurs des objectifs partagés entre la CCVM et, d'une part, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, et, d'autre part, la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2021-2027.

Le PTRTE de la CCVM met en œuvre une stratégie de territoire qui se décline en trois objectifs prioritaires :

- Agir pour la transition écologique en agissant sur l'environnement, sur l'habitat et sur les mobilités,
- Conforter l'attractivité durable en agissant sur le développement touristique, la culture, l'agriculture et l'économie, ainsi que sur les nouvelles technologies,
- Préserver la cohésion sociale et la qualité de vie en agissant sur la pratique des sports et des loisirs, sur l'éducation et sur les services à la personne.

Cette stratégie repose sur la volonté de maintenir une bonne synergie entre un bourg-centre qui rayonne à l'échelle de la vallée et son maillage de villages offrant des services de base, ainsi qu'un habitat et des loisirs de qualité, tout en préservant son capital naturel.

3) PTRTE de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG)

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller regroupe 19 communes pour une population d'environ 39 000 habitants. Son pôle urbain est composé des villes de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl.

La CCRG et ses communes-membres sont engagées dans un certain nombre de dispositifs contractuels dont le PTRTE va progressivement assurer la convergence, à savoir « Territoire d'Industries », « Action Cœur de Ville », « Opération de Revitalisation du Territoire », le Contrat Local de Santé et le dispositif OPAH-RU.

Le PTRTE de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'appuie par ailleurs sur les stratégies définies à des échelles dépassant celles de la CCRG, à savoir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rhin Vignoble Grand Ballon, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, et la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2021-2027. A court terme, s'y ajoutera le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon actuellement en cours de finalisation.

De la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire, il ressort trois enjeux prioritaires pour le PTRTE de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- Affirmer la position stratégique du territoire et renforcer les équipements, les services, les mobilités (avec un focus sur l'intermodalité et sur les mobilités douces), ainsi que l'habitat, notamment en déployant une stratégie d'attractivité résidentielle permettant de garantir une dynamique démographique et de maintenir la qualité du cadre de vie,

- S'appuyer sur les atouts du territoire pour dynamiser le développement économique : position stratégique entre Colmar et Mulhouse, bonne accessibilité routière en ce qui concerne la plaine, diversité des activités (commerce, industrie, artisanat, tourisme, agriculture, viticulture, etc),

- Accompagner le territoire dans la transition énergétique, en réduisant les consommations énergétiques, en développant des filières de production énergétique, en augmentant la biodiversité, et en préservant la qualité et la diversité des paysages.

4) PTRTE de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR)

Le PTRTE de la CCCHR couvre un périmètre de 9 communes qui comptent actuellement, au total, 16 500 habitants (15 300 en 2019 et probablement 20 000 en 2026)

Il prend en compte le dispositif « Territoires d'Industries » conclu pour le Sud-Alsace, ainsi que, par anticipation, le Plan Climat Air Energie Territorial en cours de finalisation à l'échelle du PTER Rhin Vignoble Grand Ballon. Il s'appuie également sur les priorités opérationnelles définies au niveau du SCOT et du PTER du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

Le PTRTE de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin met en œuvre une stratégie permettant de répondre au développement économique et démographique sans précédent que connaît actuellement son territoire, grâce notamment à des zones d'activité économiques particulièrement prisées. Il a pour objectif de proposer aux habitants et aux entreprises, des infrastructures et des services publics à la hauteur de leurs besoins, tout en préservant le cadre de vie et les ressources naturelles.

Il vise ainsi, à titre principal, à :

- Augmenter les capacités d'accueil des établissements scolaires et des structures périscolaires,

- Développer les infrastructures de transport, en mettant tout particulièrement l'accent sur les mobilités douces comme réponse à la faible desserte du territoire par les transports en commun,

- Faire réaliser des lourds travaux d'amélioration thermique sur les bâtiments publics, notamment afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, mais aussi pour réduire la consommation d'énergie.

5) PTRTE de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (CCPRB)

Ce PTRTE concerne un territoire composé de 29 communes et représentant près de 38 000 habitants. La Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach gère actuellement 9 grands domaines de compétences parmi lesquels le tourisme, le développement économique, la coopération transfrontalière, la petite enfance et la culture.

La CCPRB et ses communes-membres sont engagées dans un certain nombre de démarches dont le PTRTE va progressivement assurer la convergence, à savoir notamment le Contrat de ruralité, les dispositifs « Territoire d'Industries », « Opération de Revitalisation du Territoire » et « Petite Ville de Demain ». Par ailleurs, elle fait partie intégrante du PTER Rhin Vignoble Grand Ballon et a adopté son propre projet de territoire « Pays Rhin Brisach 2030 ».

Enfin, elle s'inscrit dans une stratégie globale de coopération transfrontalière avec l'ensemble des acteurs français et allemands mobilisés autour d'axes opérationnels tels que, par exemple, le développement du bilinguisme, l'aménagement d'espaces de rencontre et de loisirs sur l'Île du Rhin, l'organisation de manifestations à vocation culturelle et de loisirs transfrontaliers, ou encore la promotion d'une ligne ferroviaire reliant Colmar à Freiburg. La CCPRB est ainsi membre de deux Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière et partenaire de l'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace.

Le PTRTE s'inspire bien-sûr de la stratégie du territoire à l'horizon 2030 qui est elle-même directement liée à la mise en œuvre du projet post-Fessenheim, signé le 1er février 2019 avec l'Etat et les collectivités partenaires, et dont l'objectif est de recréer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion du bassin de vie de la CCPRB.

La stratégie valorisée à travers le PTRTE s'articule donc autour des axes suivants :

- Développement économique et marketing territorial (parc d'activités EcoRhena, port de Colmar – Neuf-Brisach, Technocentre EDF, etc),
- Développement touristique et mobilités douces (valorisation des remparts de Neuf-Brisach, aménagement de l'Île du Rhin, création du parc à thème Maïkan, etc),
- Infrastructures et services de transport (réhabilitation de la ligne de fret Colmar-Vogelsheim, mise en œuvre du bus à haut niveau de service entre Colmar et Breisach, rétablissement de la ligne ferroviaire Colmar-Freiburg, amélioration de la liaison routière reliant l'A35 au parc d'activités EcoRhena, etc),
- Transition énergétique (mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial).

6) PTRTE de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux (CC PAROVIC)

Le périmètre de ce PTRTE comprend 11 communes et concerne une population de 13 600 habitants. Il s'inscrit notamment dans les stratégies mises en œuvre sur ce territoire dans le cadre de la zone Massif des Vosges, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Rhin Vignoble Grand Ballon, et de la charte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) portant sur ce même territoire.

Deux autres démarches ont tout particulièrement été prises en compte lors de son élaboration : le dispositif « Petite Ville de Demain » et la convention territoriale globale de la CAF qui fonde le projet social du territoire et dont le diagnostic met l'accent sur les problématiques du logement et de la mobilité.

La stratégie développée par la CC PAROVIC dans le cadre de ce PTRTE peut se décliner en trois niveaux :

- Les objectifs poursuivis sur l'ensemble du périmètre : logement, commerce, transports, services de proximité, projet social (aider les familles à concilier vie professionnelle, personnelle et sociale, soutenir la fonction parentale, renforcer l'implication des habitants sur le territoire, créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, au retour à l'emploi et à l'accès aux droits, etc),
- Les objectifs spécifiques à Rouffach, conformément au plan de revitalisation du centre-bourg qui a vocation à être amélioré dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain » et qui est d'ores et déjà retenu dans le PLU en cours de révision.

- Les projets des communes-membres

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au processus de contractualisation des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique sur le territoire de la Région de Colmar,
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour Colmar Agglomération, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes du Pays de Rouffach Vignoble et Châteaux, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY